



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 3 février 2026, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 764-26

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 905 000\$ ET UN EMPRUNT DE 695 000\$ ET L'APPROPRIATION DE 210 000\$ PROVENANT DE SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS 724-17 ET 729-18 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RÉFECTION, L'ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES AINSI QUE L'ACQUISITION DE MACHINERIES ET DE VÉHICULES

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 26, rue de la Rivière, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 11 mars 2026.

M^{re} Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière